

SAS MVS ENERGIE
3 rue de l'Eglise
60240 Montgérain
06 30 68 58 47
84966791000012

**Demande de l'avis du maire ou de l'Etablissement Public de Coopération
Intercommunal compétant en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être
remis le site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation.**

PROJET : « Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires dont la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j »

Ce projet de Méthaniseur verra le jour sur une parcelle agricole sur la commune de Ménévillers 60 (parcelles cadastrales ZC-79, ZC-81, ZC-83, ZC-85), celui-ci est déjà connu en déclaration mais est donc considéré ici comme création d'un nouveau site. En cas d'arrêt d'activité de l'exploitation il faut tout d'abord assurer la sécurité environnementale du site afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel.

Il est donc nécessaire de :

- Démanteler les connexions au réseau gaz avec le fournisseur
- Vidanger les installations de gaz
- Couper les arrivées d'électricité
- Couper les arrivées d'eaux
- Eliminer les stocks de polluants présent sur site
- Vidanger les deux digesteurs et le post digesteur
- Evacuer les potentiels reste de digestat solide et liquide
- Eliminer les potentiels intrants restants
- Nettoyer et balayer le site dans son intégralité
- Vidanger la fosse d'accumulation des eaux usées des bureaux par un vidangeur agréé
- Fermer le site afin d'éviter toute intrusion

Dans un second temps, après remise en état du site et tous risques de pollution écartée, la solution envisagée par la SAS MVS ENERGIE est de conserver les structures et de les reconverter en zone de stockage en silos de produits non dangereux. Ces stockages seront des produits agricoles sans danger.

Fait à Ménévillers, le 13/11/2021

